Neuf enquêtes de L214 en abattoir : ce qui a suivi

Situation au 16 novembre 2026. Cette fiche récapitule ce qui a suivi les neuf enquêtes de L214 en abattoir publiées entre novembre 2024 et octobre 2026.

En résumé

Suites	Abattoirs
Suspension ou fermeture, au moins temporaire, de l'abattoir ou d'une chaîne	6 : Maurienne, Rhône Ouest, Meaux, Porto-Vecchio, Cosne-sur-Loire, Perpignan
Limitation d'activité par arrêté préfectoral d'urgence	1 : Le Lamentin
Aucune suspension de l'activité	2 : Charlieu, Cooperl

Le détail, enquête par enquête

Abattoir	Sortie de l'enquête	Ce qui a suivi	Sources
Maurienne (Savoie)	14 novembre 2024	La préfecture annonce la suspension le 13 novembre, jour où elle reçoit la vidéo. Arrêté du 14 novembre : suspension de l'abattage des ovins pour 3 mois. Arrêté du 17 janvier 2025 : levée, reprise le 20 janvier.	communiqué de la préfecture arrêté de levée
Rhône Ouest (Rhône)	30 janvier 2025	Ordre de corrections sous 72 heures le 31 janvier. Le 3 février, suspension de l'abattage des cochons avec effet immédiat, bovins et ovins maintenus. La date de levée n'est pas connue.	communiqué L214 AFP
Charlieu (Loire)	24 avril 2025	Aucune suspension. Un salarié suspendu par la préfecture. Plainte, recours de L214 contre l'État devant le tribunal administratif de Lyon, enquête judiciaire à Roanne.	communiqué L214

Abattoir	Sortie de l'enquête	Ce qui a suivi	Sources
Meaux (Seine-et-Marne)	22 mai 2025	Arrêté préfectoral du 23 mai : suspension de l'abattage des bovins, des veaux et des ovins. Reprise partielle autorisée le 4 juin, veaux toujours exclus, cadences réduites.	page de l'enquête mesinfos.fr
Porto-Vecchio (Corse-du-Sud)	31 juillet 2025	Mise en demeure du 5 août. Le 27 août, le préfet suspend par arrêté l'agrément de l'abattoir, ce qui arrête toute activité d'abattage ; la préfecture l'annonce le 28 août. La date de réouverture n'est pas connue.	Corse Net Infos jugement du tribunal administratif de Bastia
Cosne-sur-Loire (Nièvre)	11 décembre 2025	La préfète annonce la suspension temporaire le 10 décembre, à réception de la vidéo. Arrêté du 26 février 2026 : levée partielle.	communiqué de la préfecture communiqué L214
Le Lamentin (Martinique)	26 mars 2026	Arrêté préfectoral d'urgence limitant l'activité aux bovins dont le gabarit est compatible avec le dispositif d'immobilisation, et mise en demeure de former le personnel. Mesures levées le 23 avril après travaux.	préfecture de la Martinique La 1ère
Perpignan (Pyrénées-Orientales)	27 août 2026	Le 28 août, suspension de l'agrément d'abattage rituel sans étourdissement. Le 29 août, suspension de l'agrément d'abattage des cochons. Le 18 septembre, levée pour la chaîne cochons ; le rituel sans étourdissement reste interdit.	page de l'enquête France 3
Cooperl (Ille-et-Vilaine)	29 octobre 2026	Aucune décision de l'administration à ce jour. L214 annonce un recours contre l'État pour faire interdire le gazage des cochons au CO_2.	communiqué L214

Notes

- Au Lamentin, la préfecture ne parle ni de suspension ni de chaîne arrêtée : la limitation exclut les animaux dont le gabarit n'est pas compatible avec le dispositif d'immobilisation.
- D'autres décisions ont été prises par les exploitants ou leurs partenaires et ne figurent pas dans le compte : suspension de ses employés par la société de Perpignan, suspension de ses interventions par le certificateur halal à Meaux, retrait d'approvisionnement d'Intermarché et de Carrefour après Charlieu.